

Adresse de la société populaire d'Haubourdin (Nord) qui félicite la Convention sur l'énergie de sa conduite envers les conspirateurs, lors de la séance du 28 floréal an II (17 mai 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire d'Haubourdin (Nord) qui félicite la Convention sur l'énergie de sa conduite envers les conspirateurs, lors de la séance du 28 floréal an II (17 mai 1794). In: Tome XC - Du 14 floréal au 6 prairial An II (3 mai au 25 mai 1794) p. 397;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1972_num_90_1_27005_t1_0397_0000_2

Fichier pdf généré le 30/03/2022

les scélérats et y éteigne tout espoir excepté celui de la mort.»

Signé : DOUGEARD (présid.), BROUSSE (secrét.).

f

[La Sté popul. d'Haubourdin, à la Conv.; 10 flor. II] (1).

« Citoyens représentans,

L'amour de la patrie a toujours été le véhicule de nos actions, et rien ne le prouve mieux que l'envoi de nos cloches et de notre argenterie, les effets que nous avons offerts à nos frères d'armes, ainsi que tout le cuivre que chacun s'est empressé de porter à la maison commune, sans en réclamer la moindre indemnité. Si nous vous instruisons de ces détails, ce n'est pas dans l'intention de nous en prévaloir; mais pour vous remercier de nous avoir fourni l'occasion de donner à la République, des preuves de notre amour et de notre dévouement. Recevez, Citoyens représentans, l'hommage de notre reconnaissance, sur deux points essentiels. 1° d'avoir rejetés avec indignation la trêve proposée par tous les tirans couronnés. 2° Sur l'énergie de votre conduite envers ces faux frères, ces vils conspirateurs, qui ont voulu attenter à assassiner nos représentans, détruire l'esprit public, en un mot qui ne méritoient pas de respirer l'air de la liberté: la surveillance s'en est emparés, ils sont punis. Vive la Convention! Vive la Montagne!

Puissiez vous ne quitter votre poste héroïque qu'après la mort du dernier des tirans, et continuer de maintenir cette attitude imposante, qui en assurant notre bonheur, fait également la terreur de nos ennemis coalisés et présage une chute prochaine au trône le mieux affermi. S. et F.»

J. DEFRENNE (présid.), DEBLOY (secrét.),
MAGRET (secrét.).

g

La Société populaire de Couhé félicite la Convention... (2).

h

La Société populaire d'Avignon, en félicitant la Convention nationale d'avoir mis la probité et la vertu à l'ordre du jour, demande que Jourdan soit jugé et puni pour les crimes qu'il a commis dans le département de Vaucluse, et la remercie d'avoir rendu justice au citoyen Agricoll Moureau, et autres bons patriotes opprimés par ce scélérat et ses complices (3).

[Cette Société écrit]: La terreur étoit à l'ordre du jour, mais les patriotes seuls en étoient les victimes dans ces déplorables contrées; des forcenés leur faisoient éprouver les traitemens les plus durs et les plus cruels; ils

étoient enlevés à leurs familles et entraînés dans les prisons par des ordres arbitraires. C'est par un de ces actes affreux que le brave Moureau patriote zélé gémit depuis long-tems dans les prisons du Luxembourg.

Cette société fait le plus grand éloge de principes du citoyen Moureau; elle le dépeint comme l'ami le plus sincère des patriotes, un philosophe sensible et généreux qui a mis le département de Vaucluse à la hauteur de la révolution; il peignait à ses concitoyens la liberté avec tous ses charmes et la vertu avec ses consolations les plus douces, etc. Elle dépeint ensuite la conduite cruelle et féroce que des persécuteurs odieux tenoient à l'égard des patriotes vertueux; des gendarmes levoient audacieusement le sabre sur la tête des innocens, dont la vertu contredisoit les sentimens immoraux des faux patriotes et des scélérats.

Après quelques détails sur cette conduite monstrueuse, la société d'Avignon félicite la Convention sur ce qu'elle a enfin mis la justice à l'ordre du jour, en envoyant au tribunal révolutionnaire, ceux qui s'étoient rendus coupables de pareils attentats (1).

i

La Société populaire de La Flotte (Ile républicaine) félicite la Convention... et annonce l'envoi d'un cavalier (2).

j

[La Sté populaire de Perreux, à la Conv.; 20 germ. II] (3).

« Représentans du peuple,

La constitution qui régénère la France est votre ouvrage. La liberté ce droit sacré de l'homme a été menacée par des monstres que la nature rejette avec horreur, vous les avés terrassés; en sauvant la patrie, vous avés des droits à sa reconnaissance; la Société populaire du canton de Perreux vient vous en payer le tribut en applaudissant à vos travaux, fermes et innébranlables à votre poste. Ne les cessez qu'après avoir effacé de la terre de la liberté tous ses ennemis et assuré son triomphe.

Vive à jamais la République, vive la Convention et la Montagne.»

GAYANDON (présid.), PONINDOREL,
JACQUES (secrét.).

k

[La Sté popul. de Mont-Polite, la Conv.; 1^{re} germ. II] (4).

« Représentans,

Si la raison répand ses douces influences parmi les habitants du Gard; si les temples lui sont élevés sur les débris de ceux de la superstition, et si enfin la diversité des cultes a fait place à celui qui, seul, prend ses fon-

(1) C 303, pl. 1113, p. 20; Bⁱⁿ, 29 flor.

(2) Bⁱⁿ, 28 flor.

(3) Bⁱⁿ, 28 flor.; XX, 501; J. Univ., n° 1637; J. S.-Culottes, n° 458; J. Mont., n° 22; J. Matin, n° 696; Mess. soir, n° 638; J. Lois, n° 597; Ann. R.F., n° 170.

(1) J. Sablier, n° 1324; J. Perlet, n° 604.

(2) Bⁱⁿ, 28 flor. (suppl^t) et 1^{re} prair. suppl^t); St-Martin-de-Ré, Charente-Maritime.

(3) C 303, pl. 1113, p. 10; Bⁱⁿ, 28 flor. (suppl^t).

(4) D III 344 (doss. Borie); Bⁱⁿ, 28 flor. (suppl^t).